

Décision n° 01–1048 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 7 novembre 2001 abrogeant des décisions attribuant des ressources en numérotation à la société Easynet (préfixe 1689 et numéros de la forme 01 74 84 MC DU)

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34–10 et L.36–7 ;

Vu le décret n° 96–1224 du 27 décembre 1996 relatif aux redevances dues pour les frais de gestion du plan national de numérotation et de contrôle de son utilisation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1997 établissant la valeur du coefficient qui fixe l'assiette des redevances pour le coût de gestion de la numérotation ;

Vu arrêté du 6 août 1999 autorisant la société Easynet à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la décision n° 98–75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu la décision n° 99–732 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 10 septembre 1999 attribuant un préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres à la société Easynet ;

Vu la décision n° 00–575 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 21 juin 2000 attribuant des ressources en numérotation à la société Easynet ;

Vu la demande de la société Easynet reçue le 26 octobre 2001 ;

Après en avoir délibéré le 7 novembre 2001 ;

.../...

Décide :

Article 1er – Les décisions de l'Autorité de régulation des télécommunications indiquées ci-dessous :

Décision n°	En date du
99–732	10 septembre 1999
00–575	21 juin 2000

attribuant des ressources en numérotation à la société Easynet sont abrogées à sa demande.

Article 2 – Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur et mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 novembre 2001

Le Président

Jean-Michel HUBERT